

Une variante de l'EPCC pour une inspection en confiance

par *Éric Gutkovski, Inspecteur de l'Éducation nationale,*

membre du Groupe de travail EPCC-DGESCO

Depuis que j'occupe la fonction d'inspecteur de l'éducation nationale, ma principale mission relève de l'évaluation.

Celle des acquis des élèves bien-sûr, mais aussi celle des enseignants qui constitue le cœur de mon métier. Parfois réduite à une simple note, lorsqu'il s'agit d'évaluation sommative, elle n'est pas sans incidence sur l'image qu'elle renvoie à celui ou celle à qui elle est attribuée.

Depuis plus de dix ans maintenant, ma réflexion dans ce domaine a été fortement marquée par la lecture de l'ouvrage d'André Antibi, paru en 2003 sous le titre « *la constante macabre, ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves* ».

Une transposition est tout à fait possible quand on mesure comment l'inspection des enseignants produit parfois du découragement, voire un sentiment d'injustice comme le disent nombre d'entre eux au travers du rapport de l'inspection générale.

C'est pourquoi depuis quelques années, je mets en œuvre des modalités d'inspection qui s'inspirent de celles de l'évaluation par contrat de confiance des élèves, développées par André Antibi et le groupe national qu'il anime. Cela implique d'inscrire cette rencontre professionnelle particulière entre l'enseignant et l'inspecteur dans le cadre d'un nouveau paradigme fondé sur la confiance. La confiance est absolument nécessaire pour que l'enseignant ose, tente, s'émancipe ... pour mieux enrichir sa pratique professionnelle des apports de la recherche et de la formation, pour la donner à voir dans le cadre de son évaluation. Autour d'un thème, choisi conjointement par l'enseignant ou une équipe enseignante et l'équipe de circonscription, un long travail d'appropriation, de transposition en gestes professionnels, d'approfondissement de la réflexion va se mettre en place. Cette phase correspond parfaitement au temps de découverte et d'entraînement nécessaire à l'appropriation d'une notion par des élèves. Pour les enseignants, elle donnera lieu à la rédaction de documents pédagogiques traduisant cette appropriation. Cette phase peut correspondre à « *la séance des questions-réponses* » préalable à l'évaluation dans le cadre du contrat de confiance.

La visite dans la classe peut avoir lieu. L'Enseignant et l'inspecteur, qui a été destinataire des documents préalablement, savent très précisément sur quel objet se fonde l'observation et l'entretien du jour. Sans occulter le contrôle de conformité lié à toute visite d'inspection, les échanges pédagogiques, engagés parfois depuis plusieurs mois, témoignent de la richesse et de la pertinence du travail accompli par l'enseignant seul ou en équipe.

Il se sent « justement » évalué dans le cadre d'une confiance réciproque, motivé pour poursuivre sa réflexion dans d'autres domaines. N'est-ce pas ces mêmes attitudes que les enseignants observent chez leurs élèves lorsqu'ils leur proposent une évaluation par contrat de confiance ?

L'article publié sous le titre « *L'inspection thématique : un nouveau paradigme dans un cadre de confiance...* », en [lien](#) sur le site du MCLCM, peut prolonger cette présentation rapide.

Février 2016.